

Retrouvez toute l'actualité Felletinoise sur [www.felletin.fr](http://www.felletin.fr)  
 Vous pouvez également vous abonner au fil de l'info !  
 Rens. communication@felletin.fr

## ECLAIRER JUSTE, LÀ OÙ IL FAUT, QUAND IL FAUT

DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES S'ACCORDENT À DIRE QUE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE UN GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE. DE NOMBREUSES VOIX S'ÉLÈVENT ÉGALEMENT POUR S'INTERROGER SUR LA PERTINENCE D'UN ÉCLAIRAGE NOCTURNE EN CONTINU SUR L'ENSEMBLE D'UNE COMMUNE.

Le sujet a déjà été abordé à Felletin en 2011 et 2012 lorsque la commune a participé à l'opération « Jour de la Nuit » et éteint la totalité de son éclairage public le temps d'un week-end.

Si l'expérience marqua les esprits, elle fut néanmoins plutôt bien accueillie.

Les enjeux environnementaux sont tels aujourd'hui, qu'il nous faut pourtant aller plus loin et

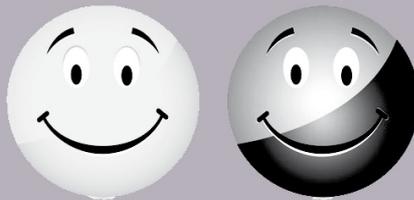
dépasser le stade de l'expérience. Une réduction plus franche de la consommation ne peut en effet être engendrée que par la réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public.

Aussi comme de nombreuses autres communes, y compris en Creuse, les élus Felletinois ont unanimement décidé de franchir le pas !

*Les modalités de cette extinction ont été proposées par la commission municipale des travaux. Elles tiennent compte de l'objectif principal, **réduction de la consommation électrique**, qu'il a fallu concilier avec le « confort » de circulation des habitants.*

*Des ajustements pourront être réalisés tout au long de l'année en fonction du déroulement de l'opération.*

### EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE DE NUIT :



**ÇA DÉMARRE  
LE 10 JANVIER 2016,  
À 23H !**

## LES OBJECTIFS :

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En diminuant notre consommation d'électricité (30% en moins avec cette mesure), nous réduisons d'autant notre empreinte écologique : Moins de consommation électrique c'est moins d'émission de gaz à effet de serre.

### RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Elle a un impact direct sur les écosystèmes et cause également des nuisances à certains habitants (lumière intrusive notamment).

### PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Mise en place d'un « plan lumière » qui permettra plus de sobriété énergétique : Eclairer mieux, de manière plus ciblée en consommant moins.

Les économies de fonctionnement générées permettront en effet de procéder à de nouveaux investissements pour installer des équipements moins énergivores et plus adaptés aux recommandations du Grenelle de l'environnement.

## ET LA SÉCURITÉ ?

L'expérience d'autres communes et les enquêtes nationales de sécurité démontrent l'absence d'aggravation du vandalisme et des infractions sur les périodes de fermeture de l'éclairage. L'éclairage n'est donc pas un facteur dissuasif.

*L'insécurité ne vient pas du manque d'éclairage mais du manque de présence humaine. Une rue éclairée donne un sentiment de sécurité, pas l'assurance d'être en sécurité.*

*Source : Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.*

### EN PRATIQUE :



**EXTINCTION DE 23H À 6H  
(y compris dans les villages)**

**L'AXE DE CIRCULATION PRINCIPAL DU CENTRE BOURG RESTE ÉCLAIRÉ** (route d'Aubusson/avenue de la gare/Grande rue...), et quelques autres rues alimentées sur le même circuit électrique.